



A l'attention de :
Mme Germaine Cissé - M.Rovedo
M.Ramos - M.David
M.Guizani

Marne-la-Vallée,
le 18 février 2008,

Objet : Réponse à votre courrier du 17 décembre 2007.
Suite à notre réunion du 18-02-2008 et du courrier du 14-02-2008.

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à vos deux courriers cités en objet qui abordent les mêmes sujets, et suivant nos échanges en réunion du 18 février 2008 :

- Je vous confirme qu'il n'y aura pas de perte de rémunération subie par les techniciens en cas de diminution du nombre de permanences. Les modalités d'aménagement de ces compensations sont à l'étude.
- Les modalités de récupération associées aux permanences sont inchangées dans le cadre de ce projet.
- Pour les salariés qui passeraient de nuit fixe à 3X8, une période de transition sera aménagée.
- La prime d'équipe pour les salaires passant en 3x8 sera intégrée à leur salaire trois semaines après l'application des plannings.
- Trois personnes uniquement sont concernées par le passage d'un rythme horaire de nuit fixe à 3x8. Ce sont trois techniciens Ride de l'équipe «Space». Les trois personnes n'effectuent que des nuits de semaine et s'intègrent à un groupe de quarante personnes travaillant toutes en 3x8. Pour des raisons managériales mais aussi pour que ces trois techniciens profitent des mêmes avantages et parcours que leurs collègues, il est souhaitable qu'ils modifient leur rythme horaire à la faveur du changement d'organisation.
- L'augmentation du nombre de nuits travaillées est circonscrite aux équipes dont les contraintes opérationnelles ont changé. Cependant, cette contrainte est atténuée par une réduction du nombre de soirs travaillés et/ou de week-ends et/ou de jours travaillés.
- Le renforcement des astreintes concerne uniquement les équipes Ingénieries (Mechanic Ride et Scientific System), les équipes Contrôle Qualité et Métal Shop. Elles seront obligatoirement déclenchées par un cadre et seront rémunérées suivant les règles applicables dans l'entreprise.

Veuillez croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Vincent Duguay
Directeur des attractions et
Chef d'Etablissement des Services Techniques

Postale 100
7 Marne-la-Vallée
x 4 France

Disney Associates S.C.A.
en commandite par actions
Capital de 611 099 156,70 euros
R.C.S. Meaux